

DES BÉNÉDICTINS AU VILLÉGIALES DE NÎMES

rue Rouget de l'Isles

Un lieu, des histoires.



Présentation

Pourquoi ce titre « *les Bénédictins* » ? Nous avons cédé à l'usage qui dénomme ce lieu, car il est le plus connu.

Pourtant, si l'on remonte les quelque 246 dernières années de son histoire, de 1771 à 2017 il n'a appartenu qu'une vingtaine d'années aux Bénédictins. Par contre de 1847 à 1990, soit 143 ans, il a été « *le Refuge* ».

Les Bénédictins (1771-1791)

Le 18 mai 1769, les Bénédictins conclurent une convention privée qui fut convertie en acte public, le 1er septembre 1771. Cette convention portait échange de la maison de la Belle-Croix contre celle dont M. Teissier de Marguerittes (a) venait d'hériter de Mlle Elisabeth Teissier, et qui était située « *hors et proche de la porte de la Boucairie.* » Cet échange fut approuvé par lettres-patentes du roi, en date du mois de juillet 1770, enregistrées au Parlement de Toulouse, le 10 septembre suivant, après enquête de commodo et incommodo. Avec la maison, les religieux reçurent un enclos attenant de cinq émines et demie de contenance (*une trentaine d'ares*). Ils dépensèrent à cette maison, pour frais de réparations, de clôture, de lettres-patentes, d'enregistrement et autres loyaux coûts, une somme de 20 000 livres qui furent payées avec l'assistance des autres maisons de la province. C'est là que les Bénédictins vécurent jusqu'à la Révolution.

Suite à l'aliénation des biens Nationaux, le 25 janvier 1791 la maison et le jardin des Bénédictins situé au quartier de la Lampèze, rue du Four à Chaux, un enclos de 6 émines 3/4 de dext, est acheté pour une somme de 32500 livres, par le citoyen Viviers Jacques.

(a) *Le baron de Marguerittes dernier Maire de Nîmes et 1er Consul sous l'ancien régime, sera le premier maire sous la révolution.*

Le Refuge (1836-1991)

Mgr de Chaffoy, évêque de Nîmes, est le fondateur de cette œuvre. Dans un premier temps, elle fut confiée à l'abbé d'Alzon et à la direction des Dames religieuses de Marie-Thérèse, dont la maison principale est à Lyon.

Le Refuge fut ouvert en 1836, dans un local situé en dehors de la ville, sur la route de Beaucaire. Il fut reconnu et autorisé légalement par ordonnance royale du 21 septembre 1838.

Plus tard, la construction du viaduc du chemin de fer ayant morcelé un enclos nécessaire à l'établissement, les religieuses directrices furent autorisées, par une ordonnance du 6 mars 1847, à vendre leur maison et leur enclos et à acheter un autre local ; c'est alors qu'elles s'établirent à la rue des Fours-à-Chaux (1) ; dans l'ancien monastère des Bénédictins. Pendant longtemps, l'œuvre y vécut à l'étroit ; mais, les aumônes des fidèles du diocèse ont enfin permis de donner au Refuge des constructions plus vastes et plus saines et, en particulier, une chapelle convenable qui fut bénite par Mgr Plantier, le 30 avril 1860. »

(1) Renommée rue Rouget de l'Isles au début du XXe siècle.

Au fil des ans le Refuge changera de vocation, mais accueillera toujours des personnes ayant une dépendance sociale absolue. Nous reprenons le texte de l'Abbé Goiffon pour désigner les premiers pensionnaires du Refuge : « *Mgr de Chaffoy est le fondateur de cette œuvre admirable qui a déjà retiré du mal et de l'abîme un bien grand nombre d'âmes, et qui a préservé du vice une multitude de jeunes personnes exposées par leur condition aux dangereuses séductions du siècle. Dès sa naissance, l'œuvre fut confiée au zèle de M. l'abbé d'Alzon et à la direction des Dames religieuses de Marie-Thérèse, dont la maison principale est à Lyon. Le Refuge fut ouvert en 1836, dans un local situé en dehors de la ville, sur la route de Beaucaire, et fut reconnu et autorisé légalement par ordonnance royale du 21 septembre 1838.*

Plus tard, la construction du viaduc du chemin de fer ayant morcelé un enclos nécessaire à l'établissement, les religieuses directrices furent autorisées, par une ordonnance du 6 mars 1847, à vendre leur maison et leur enclos et à acheter un autre local ; c'est alors qu'elles s'établirent à la rue des Fours-à-Chaux (rue Rouget de l'Isles depuis 1900) ; dans l'ancien monastère des Bénédictins. Pendant longtemps, l'œuvre y vécut à l'étroit ; mais, les aumônes des fidèles du diocèse ont enfin permis de donner au Refuge des constructions plus vastes et plus saines et, en particulier, une chapelle convenable qui fut bénite par Mgr Plantier, le 30 avril 1860. »

Les premières pensionnaires du Refuge seront des prostituées repenties, elles seront occupées à diverses tâches de buanderie et de repassage. Par la suite ce seront des mineurs délinquants qui seront accueillis essentiellement des jeunes filles. En 1939, grâce à la loi Astier, ouverture d'un centre ménager. En 1946 le Refuge est habilité à recevoir des mineurs en danger moral. En 1966 l'établissement sera agréé par la Sécurité Sociale. Jusqu'en 1978, l'établissement sera géré par la congrégation "*Marie Thérèse*" et parrainé par l'Œuvre Nîmoise d'éducation et de Rééducation d'Enfants Inadaptés. Par la suite le Refuge deviendra une Association Loi 1901. La communauté des religieuses se retirera, à l'exception de la mère supérieure qui assure le poste de directrice jusqu'en 1980, date à laquelle elle prend sa retraite.

Mlle Gaven lui succède. L'établissement comprend l'administratif, l'équipe éducative, l'équipes médicale et paramédicale, l'équipe enseignante et les services généraux.

En 1985, sous la présidence de Mr Grollemund, un différent intervient entre la directrice et le directeur adjoint. Le président informe la DDASS. Une inspection a lieu et tous les salariés ont été entendus. L'institution est divisée en deux camps et le conflit interne met en péril l'existence même de l'institution. Mr. Grollemund, président démissionne.

En 1986, licenciement de la directrice Mlle Gaven. Christiane d'Arnal devenue présidente embauche un nouveau directeur Mr Riotte.

En 1988, Mr Dubois est nommé directeur intérimaire avec comme autre fonction celle de chef de service.

En 1989, l'établissement traverse une crise institutionnelle et financière. L'association demande la mise en redressement judiciaire afin d'épurer le passif financier et propose un plan de restructuration

En 1990, diverses restructurations et fusions seront réalisées. Avec l'abandon des locaux rue Rouget de l'Isle, c'est tout un pan d'histoire de ce lieu qui bascule.

Fouilles archéologiques

Un promoteur nîmois achètera l'ensemble de l'établissement, un vaste projet immobilier est programmé. D'une part, sauvegarde d'un hôtel particulier du XVIIIe s. et de ses jardins, situés dans la partie sud de la parcelle, et d'autre part, construction sur le reste de la parcelle de deux immeubles et d'une piscine.

En préalable à la construction du projet immobilier, une intervention archéologique est réalisée.

Les premières traces d'occupation reconnues sous les maisons d'époque romaine ont considérablement souffert de l'installation de ces dernières.

Les premiers indices d'anthropisation remontent à la Préhistoire récente (Néolithique – Chalcolithique) et se présentent sous la forme de matériel lithique piégé dans des sols peu épais comblant les creux du rocher. L'absence de céramique modelée ainsi que les types d'outils en silex recueillis suggèrent d'associer cette première occupation à des activités agricoles.

Les fouilles permettront de découvrir des traces d'occupation préromaine et d'urbanisation à l'époque du haut-Empire.....

.....Le rapport complet se trouve en fin d'article.

NDLR - Lors de la construction de la chapelle du Refuge des sœurs Marie-Thérèse, en 1860 une mosaïque romaine sera mise à jour partiellement.

Enfoui sans être dégradée elle devrait être encore présente de nos jours, car les fouilles réalisées en 1991-1992 ne font pas part de sa découverte.

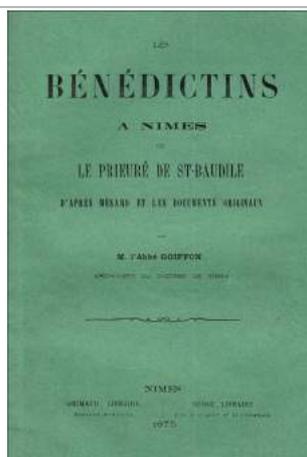
Une question : où se situait cette chapelle ?

Voici sa description sommaire réalisée par un contemporain de la construction de la chapelle Auguste Pelet :

« Les cubes ont 2 centimètres de côté ; elle est entourée d'une bordure noire assez simple ; le fond est formé de losanges ; au centre se trouve un cartouche d'un mètre en carré dont le fond est jaune ; on y voit, en cubes plus petits, un gros chien noir et blanc ayant la patte droite sur un gros serpent qui se relève, la gueule ouverte, vers le museau du chien qui le tient fortement; le serpent est verdâtre, sa gueule est rouge, comme celle du chien, dont on voit les dents dirigées vers le reptile. »

-oOo-

SOURCES



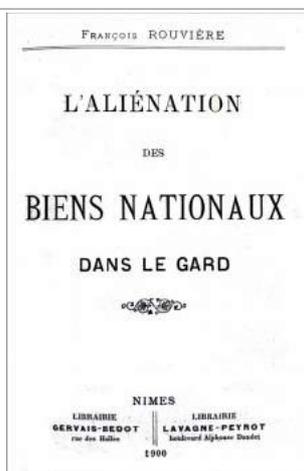
1769

**Extrait Les Bénédictins à Nîmes
pages 56/384 à 57/385 par l'Abbé Goiffon, 1875**

Le 18 mai 1769, les Bénédictins conclurent une convention privée qui fut convertie en acte public, le 1er septembre 1771. Cette convention portait échange de la maison de la Belle-Croix contre celle dont M. Teissier de Marguerittes venait d'hériter de Mlle Elisabeth Teissier, et qui était située « *hors et proche de la porte de la Boucairie.* » Cet échange fut approuvé par lettres-patentes du roi, en date du mois de juillet 1770, enregistrées au Parlement de Toulouse, le 10 septembre suivant, après enquête de commodo et incommodo. Avec la maison, les religieux reçurent un enclos attenant de cinq émines et demie de contenance (*une trentaine d'ares*). Ils dépensèrent à cette maison, pour frais de réparations, de clôture, de lettres-patentes, d'enregistrement et autres loyaux coûts, une somme de 20,000 livres qui furent payées avec l'assistance des autres maisons de la province (1). C'est là que les Bénédictins vécurent jusqu'à la Révolution.

(1) Archives du Gard, H. 201.

-oOo-



1791

Extrait d'aliénation des biens Nationaux dans le Gard

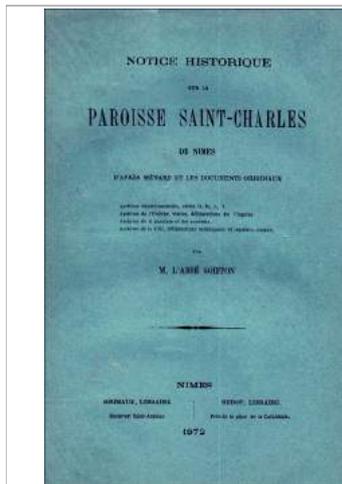
par François Rouvière, 1900. N°2694, page 392

Maison et enclos des Bénédictins

Le : 25 janvier 1791, maison et jardin quartier de le Lampèze et enclos vis à vis la maison appelée La Véronique de 6 émines 3/4 de dext.

Achat par Viviers Jacques au prix de 32500 livres.

-oOo-



1836

**Extrait de la notice sur la paroisse Saint-Charles
par l'abbé Goiffon, 1872.**

*Orphelinat Marie Thérèse, Le Refuge,
7 rue Rouget de l'Isle.*

(Cette rue s'appelait, jusqu'en 1900, rue du Four à Chaux)

Dans son récit sur la Paroisse Saint-Charles publié en 1872, l'abbé Goiffon nous décrit "Le refuge page 47 à 48 (157 à 158)" :

« Le Refuge. - Mgr de Chaffoy, évêque de Nîmes, est le fondateur de cette œuvre admirable qui a déjà retiré du mal et de l'abîme un bien grand nombre d'âmes, et qui a préservé du vice une multitude de jeunes personnes exposées par leur condition aux dangereuses séductions du siècle. Dès sa naissance, l'œuvre fut confiée au zèle de M. l'abbé d'Alzon et à la direction des Dames religieuses de Marie-Thérèse, dont la maison principale est à Lyon.

Le Refuge fut ouvert en 1836, dans un local situé en dehors de la ville, sur la route de Beaucaire, et fut reconnu et autorisé légalement par ordonnance royale du 21 septembre 1838.

Plus tard, la construction du viaduc du chemin de fer ayant morcelé un enclos nécessaire à l'établissement, les religieuses directrices furent autorisées, par une ordonnance du 6 mars 1847, à vendre leur maison et leur enclos et à acheter un autre local ; c'est alors qu'elles s'établirent à la rue des Fours-à-Chaux (1) ; dans l'ancien monastère des Bénédictins. Pendant longtemps, l'œuvre y vécut à l'étroit ; mais, les aumônes des fidèles du diocèse ont enfin permis de donner au Refuge des constructions plus vastes et plus saines et, en particulier, une chapelle convenable qui fut bénite par Mgr Plantier, le 30 avril 1860. »

Actuellement, sur cet emplacement, un immeuble de standing a été construit par un promoteur.

-oOo-



2013

Les Villégiales

Diagnostic Architectural par Philippe Ritter

7 rue Rouget de l'Isles - Section DT – Parcelle 256

Les Villégiales - Pavillon construit dans l'esprit XVIIIe s., en R+1 sur caves, restauré et restructuré en 1991,, et reconstruit partiellement sur les fondations de l'ancien couvent. Voir la fiche du n°2 Rue des Bénédictins, beaucoup plus remarquable sur le plan architectural, historique et paysager.

Points intéressants :

A l'exception de la façade ouest, côté jardin, visible de la rue des Bénédictins, qui a gardé son authenticité, les trois autres façades sont en béton armé, et l'ensemble du bâtiment a été restructuré.

L'effort architectural a été porté sur la finition, qui par des éléments plaqués ou préfabriqués, en corniches, chaînes d'angles et encadrements d'ouvertures, respectent la structure et l'harmonie de la façade authentique côté ouest. Même les gargouilles ont été reproduites.

-oOo-



**Extrait du dossier internet sur les origines
de l'établissement les Alicantes.**

<http://www.alicantes-itep.org/>

Historique officiel du Refuge

1835

La congrégation des Sœurs de Marie Thérèse de Lyon s'intéresse à l'éducation des jeunes filles repenties et décide d'ouvrir ses portes pour les accueillir et les réhabiliter. L'institution prend alors le nom de refuge Mère Thérèse. Quelques années plus tard, les Sœurs élargissent leur action auprès d'orphelines.

1844

Installation de l'œuvre dans l'ancien monastère des Bénédictins, 7 rues rouget de Lisle. L'établissement reçoit environ 45 pénitentes, prostituées repentantes qui travaillent pour la buanderie et le repassage.

1933

Habilitation permettant de recevoir des mineurs délinquants.

1939

Création d'un Centre Ménager (Loi Astier), accueillant les jeunes filles des sections orphelinat et refuge.

1946

Habilitation permettant de recevoir les mineurs en danger moral.

1950

Spécialisation de l'établissement en institut Médico-pédagogique pour caractérielles, et qui ainsi change de nom pour Œuvre Nîmoise d'Éducation et de Rééducation d'Enfants Inadaptés..

1966

Agréments de la sécurité sociale.

1978

Jusqu'à cette date L'établissement était géré par la congrégation "Marie Thérèse" et parrainé par l'Œuvre Nîmoise d'éducation et de Rééducation d'Enfants Inadaptés. C'est maintenant une Association Loi 1901 qui assure la gestion. Les religieuses se sont retirées à l'exception de la mère supérieure qui assure le poste de directrice.

1980

La directrice prend sa retraite, C'est Mlle Gaven qui lui succède. L'établissement comprend l'administratif, l'équipe éducative, l'équipes médicale et paramédicale, l'équipe enseignante et les services généraux.

1985

Sous la présidence de Mr Grollemund, un différent intervient entre la directrice et le directeur adjoint. Le président informe la DDASS. Une inspection a lieu et tous les salariés ont été entendus. L'institution est divisée en deux camps et le conflit interne met en péril l'existence même de l'institution. Mr. Grollemund, président démissionne.

1986

Licenciement de la directrice Mlle Gaven. Christiane d'Arnal devenue présidente embauche un nouveau directeur Mr Riotte.

1988

Mr Dubois est nommé comme directeur intérimaire avec comme autre fonction celle de chef de service.

1989

L'établissement traverse une crise institutionnelle et financière. L'association demande la mise en redressement judiciaire afin d'épurer le passif financier et propose un plan de restructuration

1990

Un projet institutionnel a été élaboré situant d'une part l'établissement par rapport aux annexes 24, et d'autre part modifiant profondément les objectifs d'interventions (abandon des locaux rue Rouget de L'Isle. L'institution s'oriente vers l'éducation spéciale, le soin avec projet individuel et mise en situation de l'enfant, en groupe restreint (*lieu de vie, scolaire, activités*).

Population mixte de 5 à 16 ans - création d'un demi internat et d'un SESSAD.

1991

L'institution "Maison Marie Thérèse" déménage et change de nom pour : "LES ALICANTES" 108 rue de l'hostellerie, ville active à Nîmes. Modification des agréments, passage au CRISM au cours de l'année 1991.

1992

L'institut de Rééducation LES ALICANTES dénonce l'habilitation justice, et conserve l'agrément Sécurité Sociale.

1997

Déménagement de l'Institut de Rééducation LES ALICANTES au 1 impasse Jean Macé à NIMES, dans les locaux construits par l'association gestionnaire (A.N.E.R).

1998

- Obtention, après passage en CROSMS, d'une modification du projet d'établissement :
- Diminution de l'effectif de l'Internat.
- Augmentation de l'effectif du Demi-internat et du SESSAD.
- Redéploiement des intervenants institutionnels auprès des enfants dans le cadre des classes, du centre de jour.
- Création de postes de familles d'accueil spécialisé.

2009

Création du groupe **GALIGEN** Groupement d'associations Gardoises à caractère social et médico-social réunissant : Les Garrigues, Le Genevrier et Les Alicantes.

2010

Le groupement GALIGEN est rejoint par Les Hamelines et les Platanes.

-oOo-

1992



ADLFI. Archéologie de la France - Informations
une revue Gallia
Languedoc-Roussillon | 1991

ADLFI. Archéologie de la France - Informations
une revue Gallia - Languedoc-Roussillon | 1991 - Nîmes

Les Villégiales par Laurent Sauvage

Date de l'opération : 1991 - 1992 (SU) Inventeur(s) : Sauvage Laurent (AFAN)

<https://adlfi.revues.org/11793>

1 Plan général des opérations intra muros de Nîmes (*Fig. n°4 : En noir, les principales fouilles réalisées entre 1965 et 1990 à l'intérieur de la ville du Haut-Empire, associées à quelques grands repères topographiques*).

2 Cette intervention archéologique a été réalisée en préalable à la construction d'un ensemble immobilier au 7, rue Rouget-de-Lisle, à l'angle de cette rue et de celle des Bénédictins (DT-256). Ce projet prévoyait d'une part la sauvegarde d'un hôtel particulier du XVIIIe s. et de ses jardins, situés dans la partie sud de la parcelle et, d'autre part, la construction, sur le reste de la parcelle, de deux immeubles et d'une piscine. Dans ce secteur, situé à la base du versant sud-est du mont Cavalier, les parties hautes ainsi que celles situées en bordure de la rue Rouget-de-Lisle n'ont fait l'objet que d'une surveillance de travaux ; les fouilles se concentrant principalement sur la partie basse de la parcelle, soit sur environ 2 000 m² (Monteil, Martial. 1999.). L'essentiel des résultats acquis a été publié [(Amandry, Michel. 2000.) ; (Barberan, Sébastien. 2000.) ; (Chazelles, Claire-Anne de. 2000.) ; (Darmon, Jean-Pierre. 2000.) ; (Fabre, Guilhem. 2000.) ; (Garmy, Pierre ; Monteil, Martial. 2000.) ; (Jallot, Luc. 2000.) ; (Manniez, Yves ; Monteil, Martial. 2000.) ; (Monteil, Martial. 2000.) ; (Monteil, Martial. 2000.) ; (Potay, Corinne. 2000.) ; (Sabrié, Maryse ; Sabrié, Raymond. 2000.) ; (Sauvage, Laurent. 2000.) ; (Sauvage, Laurent ; Monteil, Martial. 2000.) ; (Veyrac, Alain. 2000.)].

Les antécédents protohistoriques

3 Les premières traces d'occupation reconnues sous les maisons d'époque romaine ont considérablement souffert de l'installation de ces dernières (*Fig. n°1 : Les Villégiales. Plan cumulé des vestiges protohistoriques, repérés par rapport au parcellaire actuel et au quartier du Haut-Empire*). Repérées en sondages plus ou moins étendus, ou à la faveur de coupes relevées le long de la rue Rouget-de-Lisle, elles ne peuvent être facilement décrites dans le détail, tant leur analyse repose sur un faisceau d'arguments complexes, notamment du point de vue de l'évolution des sols (*phases successives d'occupation, d'érosion et de reprise de la pédogenèse*).

4 Les premiers indices d'anthropisation remontent à la Préhistoire récente (Néolithique – Chalcolithique) et se présentent sous la forme de matériel lithique piégé dans des sols peu épais comblant les creux du rocher. L'absence de céramique modelée ainsi que les types d'outils en silex recueillis suggèrent d'associer cette première occupation à des activités agricoles.

5 L'occupation préromaine livre l'image d'un paysage peu bâti. Dans le courant du dernier quart du VI^e s. av. J.-C., un bâtiment sur poteaux, dont le plan ne peut être restitué, est interprété comme une annexe à usage agricole (espace E). À l'issue de cette première installation, plusieurs indices témoignent d'une relative déprise humaine associée à une crise érosive de moyenne importance. Dès le milieu du Ve s. av. J.-C., plusieurs vestiges signalent une réoccupation, dont les caractères ne tranchent guère avec ceux de la fin du VI^e s. av. J.-C. Deux aires d'ensilage ont ainsi pu être relevées, l'une à l'est à l'emplacement du bâtiment antérieur (espace E), l'autre à l'ouest. En parallèle, un sol d'occupation et plusieurs plaques foyer démontrent la présence d'unités d'habitation (espace H). Ces installations sont abandonnées dans le courant de la seconde moitié du Ve s. av. J.-C.

6 Par la suite, le site paraît déserté par l'habitat – ce qu'indique l'absence de traces de sols, de foyers, de rejets domestiques – et désormais occupé par des champs agricoles, pour partie aménagés en terrasse. La fouille de l'espace E a ainsi montré une accumulation sédimentaire qui recouvre lentement les vestiges antérieurs. La surface du sol pédologique ainsi constitué présentait plusieurs sillons de labour parallèles. En partie basse du site, un paléosol brun-rouge parfaitement conservé et anthropisé en surface, est interrompu par des murs parallèles qui délimitent plusieurs terrasses de culture. Ces aménagements agricoles n'ont malheureusement pas fourni un mobilier suffisamment abondant pour être précisément datés. Ils prennent place entre la fin du Ve s. av. J.-C. et le courant de la première moitié du II^e s. av. J.-C.

7 C'est en effet dans la seconde moitié de ce siècle que l'habitat reconquiert à nouveau la pente et condamne les terrasses de culture antérieures. Très dégradé, l'habitat est principalement attesté par une portion de pièce d'habitation à sol de terre battue supportant un petit four domestique (espace G). S'y ajoutent les restes d'un sol et d'un mur sous la maison A postérieure, d'un petit égout et d'un four sous la maison C et, enfin, de quelques remblais. Ces maigres restes, dont les rapports avec l'habitat postérieur ne peuvent être appréhendés, peuvent subsister durant tout le I^{er} s. av. J.-C., mais cette période n'est que faiblement représentée en terme de mobiliers.

Le quartier au Haut-Empire

8 L'urbanisation tangible du secteur intervient aux alentours des années 40-50 apr. J.-C., l'ensemble du site étant abandonné dans le courant du dernier quart du II^e s. apr. J.-C. (Fig. n°2 : Les Villégiales. Plan du quartier au Haut-Empire). Elle se structure autour d'un certain nombre d'aménagements viaires et hydrauliques : un long canal établi à mi-pente selon une direction est-ouest (CN73), et dont le débouché vers le sud correspond à l'angle d'une rue principale nord-sud (VO181) et d'une rue pavée qui lui est perpendiculaire (VO180).

9 Implantée à mi-hauteur du site, la canalisation CN73 est bâtie, dans sa portion est-ouest, en tunnel et en tranchée. Vers l'ouest, elle effectue un coude vers le sud long d'à peu près 6 m, puis débouche du rocher au travers d'une cavité naturelle. Construite ensuite en tranchée (murs surmontés d'un dallage), elle finit par se connecter à l'égout (CN103) sous-jacent à la rue dallée (VO180). Ce conduit CN73 doit être relié à des vestiges équivalents découverts plus anciennement à l'est et, au-delà, au Castellum. L'ensemble est à considérer comme un des éléments du circuit d'approvisionnement en eau lié à l'aqueduc : une galerie technique acheminant des tuyaux de plomb. Mais sa position à mi-pente fait qu'elle a également pu contribuer au drainage des eaux de

ruissellement, ce que confirme à terme sa connexion à l'égout. Véritable axe structurant du quartier, cette galerie a peut-être déterminé l'implantation des rues.

10 La rue VO180 est construite avec des moellons calcaires disposés de chant et se dirige vers l'ouest. La rue nord-sud (VO181) forme avec la précédente un carrefour en L renversé, cependant quelques dalles superposées la prolongent jusqu'au contact d'une construction semi-circulaire (SB182 : laraire ?, fontaine ?) et suggèrent un accès vers l'exutoire de la galerie CN73, mais aussi sans doute vers le haut du site. Son dallage de revêtement, limité par des trottoirs surélevés, recouvre un égout collecteur.

11 Ces éléments structurant définissent trois îlots distincts. Les maisons A et C occupent la partie occidentale de l'îlot est ; des sondages (espaces E et G) ou des observations de coupes (espace F) témoignent d'autres aménagements d'époque romaine plus isolés. L'îlot ouest inclut la maison B, tandis qu'au nord de la galerie, des tranchées de repérage et un sol construit (SL74) attestent l'urbanisation du haut des pentes (espace D) (Fig. n°3 : Les Villégiales. Plan de détail des maisons A, B et C).

12 Dans la maison A (162 m² dégagés), cinq pièces disposées en enfilade, intégralement ou en partie reconnues, ouvrent sur deux galeries de circulation (A7 et A8) qui bordent un espace ouvert (cour A9). Cette portion de maison est située en contrebas de la maison C, dont elle est séparée par un mur mitoyen. La pièce A1, très détruite et incomplète, est attestée par des amorces de murs en direction de l'est. La pièce A2, dont les murs sont décorés d'enduits peints, dispose, dès l'origine, d'un sol construit en terrazzo blanc, dont le contact avec le premier état de sol de la galerie A8, ne peut être restitué. Dans un second temps, le passage de la pièce A2 à la galerie A8 est marqué par un long seuil coulissant. La pièce A3 est caractérisée par un sol en terre. La pièce A4 possède un sol en terrazzo décoré de tesselles noires et des murs parés d'enduits peints. Les pièces A5 et A6, très détruites, ne peuvent être précisément décrites. Les galeries A7 et A8 sont dotées d'un sol en terrazzo monochrome blanc qui, dans un second temps (fin du I^{er} s. – début du II^e s.), est partiellement remplacé (en A8) par un sol de mosaïque composé d'un tapis blanc, avec cadre et incrustations de croisettes noires. Un panneau représentant deux panthères affrontées de part et d'autre d'un cratère est en outre installé au-devant de la pièce à exèdre A2 (*celle-ci pouvant être considérée comme une salle de réception*). Enfin, la cour A9 n'est connue que par l'angle formé par les murs épierrés qui en subsistent.

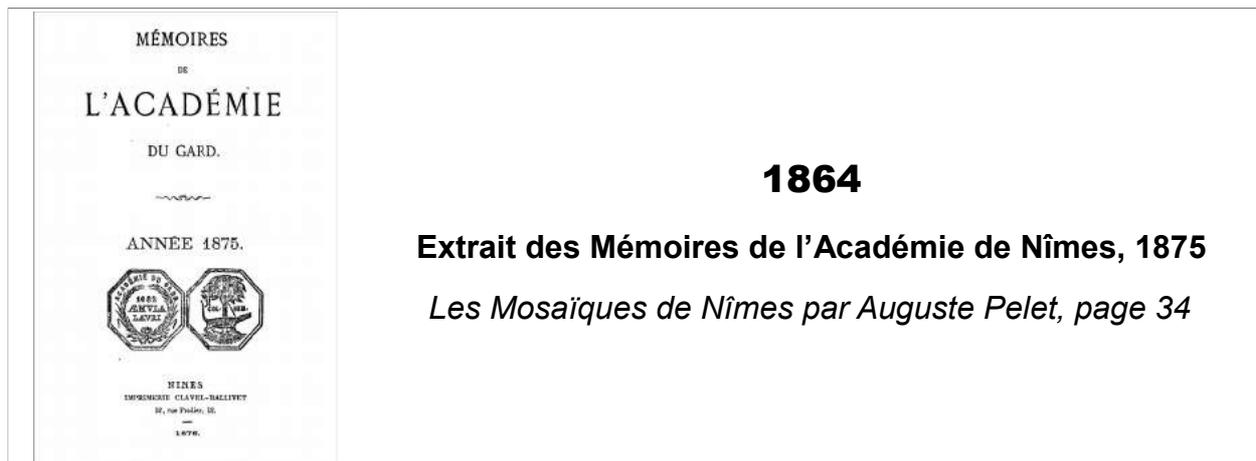
13 La maison C comprend sept espaces distincts qui couvrent une surface dégagée d'environ 810 m² et s'établissent sur deux terrasses distinctes. Une cour (C6), prolongée à l'ouest par une zone à l'évolution complexe (C7 et C8), est bordée par trois pièces (C3 à C5). Celles-ci forment, associées à un espace allongé (C1), deux ailes qui encadrent une arrière-cour (C2) limitée, au nord, par la galerie CN73. La plupart des niveaux de fonctionnement sont dégradés et rendent impossible toute analyse de détail. L'espace C1 se présente sous la forme d'un vaste rectangle, dont les murs de refend ont disparu, et dont l'intérieur conserve les traces de deux états successifs d'enduits peints ainsi qu'une série de sols de terre battue. Au nord, les fondations d'un escalier suggèrent l'existence d'un étage. L'arrière-cour C2 est fortement détruite ; elle est limitée côté sud par les espaces C3 à C5. En C3, on distingue une petite pièce côté ouest ainsi qu'un couloir qui donne accès à un probable puisard. La pièce C4 est dotée d'un sol mosaïqué polychrome à décor géométrique et panneau figuratif représentant un cheval marin et des écoinçons occupés par des dauphins (première moitié II^e s. apr. J.-C.). Il peut être restitué sur l'ensemble de la pièce, soit sur environ 40 m². La pièce C5 a été dégagée sur 25 m² et son nettoyage a livré de nombreuses tesselles blanches qui pourraient indiquer l'existence d'un sol mosaïqué. Dans la cour C6, l'élément majeur est un bassin hexagonal, accosté

de deux dolia. Cette cuve se surimpose à un puits (ou puisard) antérieur. Vers l'ouest, enfin, la cour C6 est prolongée par deux passages qui bordent les espaces C7 et C8. Toute cette zone occidentale est difficile à interpréter en raison de la présence d'un réseau quasi inextricable de petits égouts, de murs, de lambeaux de dallages, de massifs maçonnés et du fait de l'absence de sols bien conservés. On y a principalement distingué des couloirs d'accès à la rue et une fondation d'escalier.

14 Dans la maison B, les six espaces distingués couvrent environ 170 m² : quatre pièces (B1 à B4) entourent les restes d'une cour (B6) et d'une galerie (B5). La pièce B1 est dotée d'un sol en terrazzo monochrome blanc. La pièce B2 se caractérise surtout par la présence en son sein d'un possible évier, dont l'évacuation est assurée par un petit égout qui se déverse dans le collecteur placé sous la rue VO181. La pièce B3 était décorée d'enduits peints et dotée d'un sol en terre battue. La pièce B4, la plus complète, correspond à une pièce principale à exèdre. Son sol est constitué par un terrazzo à fond blanc, décoré de motifs géométriques (polygones sécants) en incrustations de tesselles noires à l'intérieur d'une bande périphérique blanche (milieu du 1^{er} s. apr. J.-C.). Au contact de la galerie B5, un seuil stylisé a été dessiné entre deux bases moulurées de pilastres. Côté ouest, un renforcement limité par une cloison de bois est marqué par un terrazzo blanc. La galerie B5, équipée d'un sol en terrazzo avec incrustations de dix rangs parallèles de tesselles noires, longe le jardin B6 dans lequel la fouille a permis d'exhumer plusieurs pots horticoles en place.

15 Enfin, en partie haute du site, les tranchées d'évaluation ont surtout permis de repérer un sol en terrazzo blanc, décoré d'un panneau polychrome en opus tessellatum, composé de motifs géométriques et d'une rosace centrale inscrite dans un carré (fin du 1^{er} s. ou début du 2^e s. apr. J.-C.).

-oOo-



Dans l'ancien couvent des Bénédictins, aujourd'hui (1864) des Repenties, rue des Fours-à-Chaux, il existe une mosaïque dont les dimensions n'ont pu être déterminées.

Les cubes ont 2 centimètres de côté; elle est entourée d'une bordure noire assez simple ; le fond est formé de losanges ; au centre, se trouve un cartouche d'un mètre en carré dont le fond est jaune ; on y voit, en cubes plus petits, un gros chien noir et blanc ayant la patte droite sur un gros serpent qui se relève, la gueule ouverte, vers le museau du chien qui le tient fortement; le serpent est verdâtre, sa gueule est rouge, comme celle du chien, dont on voit les dents dirigées vers le reptile.

Ce pavé vient d'être enfoui, sans être dégradé, sous le sol d'une chapelle, nouvellement construite, à l'usage du couvent.

-oOo-

Extrait du plan de ville de 1930
avec les bâtiments du refuge identifiés



Extrait du cadastre de 1829.

(l'ancien bâtiment principal des Bénédictins se trouve parcelle 256)

